

**Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde - 7349**

**RESPONSABLE :**

Maria Lourdes Lira Gonzales  
819 762-0971 poste 2109

**SCOLARITÉ :**

120 crédits, Premier cycle

**GRADES :**

Bachelier en éducation

**OBJECTIFS :**

Le programme de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde vise à la préparation professionnelle de candidats qui se destinent à l'enseignement de l'anglais langue seconde. Il vise donc à développer les compétences disciplinaires, psychopédagogiques et complémentaires requises pour l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année du primaire jusqu'à la fin du secondaire ainsi que dans des programmes spéciaux (programmes d'immersion, classes d'accueil, programmes intensifs, enseignement aux adultes).

**CONDITIONS D'ADMISSION :**

**Base collégiale**

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent, et, au besoin, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

**Base études universitaires**

Avoir réussi 30 crédits universitaires.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

**Base expérience**

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein, ou l'équivalent, dans un organisme d'éducation. Le candidat admis sur cette base doit se soumettre à une entrevue, joindre à son dossier les attestations relatives à son expérience (copie de contrat, lettre de recommandation ou autre document approprié) et présenter un texte justifiant les raisons de son choix professionnel.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

**Test d'admission**

Lors de sa première semaine dans le programme, l'étudiant est soumis à un test diagnostique de compétences linguistiques (TOEFL ITP\_Level 1). Tous les candidats devront se soumettre à ce test d'anglais avant l'admission définitive au programme. Ce test devra être réussi au seuil fixé par le module et servira à la sélection des candidats. Le niveau exigé pour être admis au BEALS correspond à celui d'utilisateur indépendant - Niveau Seuil (B1).

**PLAN DE FORMATION :**

**Trimestre 1**

EDU2304	L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif (3 cr.) *
EDU2332	Introduction à la profession enseignante et projet de formation (3 cr.) *
EDU3421	Foundations of Second Language Education (3 cr.)
FRA2241	Grammaire du français (3 cr.) *
LIN3401	Essentials of English Grammar (3 cr.)

**Trimestre 2**

DID3418	ESL Pedagogy I (3 cr.)
DID3422	English as a Second Language (ESL) Methodology (3 cr.) (EDU3421)
EDU2104	Théories de l'apprentissage et enseignement (3 cr.) (EDU2304)
EDU2540	Atelier d'efficacité cognitive en contexte éducatif (3 cr.)
STA4521	Stage I et séminaires : initiation à l'enseignement de l'anglais langue seconde au secondaire (3 cr.) (EDU2332)

**Trimestre 3**

EDU2361	Planification et évaluation des apprentissages (3 cr.)
EDU3104	Développement de l'enfant et ses conséquences en éducation (3 cr.) *

EDU3437	Use of ICTs for ESL teaching and learning (3 cr.)
LIN3411	Written communication and revision of Texts (3 cr.) (LIN3401)
LIN3414	Introduction to Linguistics (3 cr.)

**Trimestre 4**

DID3419	ESL Pedagogy II (3 cr.) (DID3418)
EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.) *
LIN3415	Advanced English for Teaching Professionals (3 cr.)
LIN3426	Introduction to Applied and Comparative Phonetics for ESL Teachers (3 cr.) (LIN3414)
STA4522	Stages II et séminaires : la gestion de classe d'anglais langue seconde au primaire (3 cr.) (STA4521)

**Été II**

Cours optionnel (au choix : Été II ou Été III)

**Trimestre 5**

DID3421	Teaching Grammar to ESL Learners (3 cr.) (LIN3401)
DID3429	ESL Pedagogy III (3 cr.) (DID3419)
LIT3403	Introduction to Literature and English Culture (3 cr.)
STA4523	Stage III et séminaires : enseignement et apprentissage en anglais langue seconde au primaire (6 cr.) (STA4522)

**Trimestre 6**

**Été III**

Voir la note à l'Été II

DID3413	Teaching Literature to ESL Students (3 cr.) (LIT3403)
DID3423	Teaching Oral Skills in ESL (3 cr.)
EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec (3 cr.)
EDU4415	Research in Teaching ESL (3 cr.) (STA4523)
LIN3440	Introduction to Spanish as a Foreign Language (3 cr.) (DID3422)

**Trimestre 7**

DID3425	Teaching English in Specific Contexts: : Intensive English Program, Adult learners, Inclusive Classrooms, ESP (3 cr.) (EDU3421 et DID3422)
DID3439	ESL Pedagogy IV (3 cr.) (DID3429)
EDU2025	Activité d'intégration III et préparation au stage IV (3 cr.) (EDU2023 ou EDU2024)
EDU2116	Difficultés d'adaptation et intervention (3 cr.) *
EDU3431	Assessment in ESL (3 cr.) (EDU3421)

**Trimestre 8**

**Cours optionnels**

Pour compléter son programme, l'étudiant choisit un cours parmi les suivants ou tout autre cours de la banque de cours de l'UQAT à l'été II ou à l'été III.

ADM2300	Comportement organisationnel (3 cr.) *
ANG3405	Developing Speaking Competencies (3 cr.)
STA4524	Stage IV : enseignement et apprentissage en anglais langue seconde au secondaire (12 cr.)
ARP6005	Lecture et appréciation de l'oeuvre d'art (3 cr.)
EDU2234	Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)
EDU2510	Pédagogie du jeu (3 cr.)
EDU2604	Valorisation et inclusion des perspectives autochtones en enseignement (3 cr.)
HIS2132	Histoire et cultures autochtones du Québec et du Canada (3 cr.)
SOC2110	Sociologie de l'éducation (3 cr.)
	Ou tout autre cours parmi la banque de cours de l'UQAT.

Le programme Explore peut se substituer au cours optionnel. L'étudiant doit réaliser les démarches nécessaires à l'approbation du Module avant sa participation.

\* : Disponible à distance

**Règlements pédagogiques :**

Au premier trimestre de son admission, l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques, qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français. Le seuil de réussite est établi à 60 %. L'étudiant ayant échoué au test diagnostique pourra suivre les cours de mise à niveau selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation. Il a la possibilité de s'inscrire au cours FRA1125 Orthographe ou/et au cours FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (cours hors programme) durant la première année de son programme (30 crédits ou l'équivalent).

De plus, quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, l'étudiant a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 crédit), au cours de sa première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et selon la programmation déterminée par le Module des sciences de l'éducation. Ce cours est hors programme.

L'étudiant n'ayant pas respecté l'obligation expliquée précédemment ne sera pas recommandé pour une passation du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Il sera rencontré par la direction du Module des sciences de l'éducation et assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et avec l'autorisation de la direction du Module, l'étudiant inscrit à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du TECFÉE. Cette première passation est obligatoire. Le seuil de réussite est établi à 55 % pour chacun des deux volets du test (rédaction et code linguistique). Il y a trois passations annuelles du TECFÉE. À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu à l'UQAT aux dates fixées par la direction du Module des sciences de l'éducation. L'autorisation de la direction du Module est requise pour chacune d'entre elles.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets lors de la première passation (si un volet du test est réussi, l'étudiant devra reprendre seulement le volet auquel il a échoué), la poursuite dans le programme est assujéti aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le début du troisième stage ou l'équivalent.

- L'étudiant qui n'y est pas parvenu sera assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du Module des sciences de l'éducation rencontrera l'étudiant pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, l'étudiant est suspendu de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, l'étudiant ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

L'étudiant ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau correspondant aux difficultés qu'il a rencontrées, selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation, avant de pouvoir être recommandé par le module pour une autre passation du test de certification.

Le module des sciences de l'éducation pourrait imposer des mesures d'appoint supplémentaires à l'étudiant ayant obtenu un résultat inférieur à 50 %.

#### Maîtrise de l'anglais

Lors de la première semaine dans son programme, l'étudiant est soumis à un test diagnostique de compétences linguistiques à l'admission (TOEFL ITP\_Level 1).

Le TOEFL ITP\_Level 1 évalue les trois domaines de compétence suivants :

1. la compréhension orale (Listening Comprehension) évalue la capacité à comprendre l'anglais parlé tel qu'il est utilisé dans les universités et les établissements de l'enseignement supérieur.
2. la structure et l'expression écrite (Structure and Written Expression) évaluent la reconnaissance de points de structure et de grammaire choisis en anglais écrit standard.
3. la compréhension écrite (Reading Comprehension) évalue la capacité à lire et à comprendre les textes universitaires en anglais.

Le niveau exigé pour être admis au BEALS correspond à celui d'utilisateur indépendant - Niveau Seuil (B1).

Le niveau exigé pour accéder au troisième stage correspond à celui Utilisateur Expérimenté – Autonome (C1).

Cette passation poursuit trois objectifs. Premièrement, l'intention est d'informer l'étudiant de son niveau actuel en compréhension orale, écrite, en grammaire et en vocabulaire. Deuxièmement, il s'agit d'amener l'étudiant à comparer son niveau actuel avec celui qui est nécessaire afin d'accéder au troisième stage. Troisièmement, permettre à l'étudiant d'identifier précisément les lacunes à combler afin de rehausser son niveau de compétence qui sera mesuré lors de la 2e passation prévue à la session d'été II, dans le but d'accéder au troisième stage.

Voici le lien du TOEFL ITP : <https://www.etsglobal.org/Fr/Fre/Tests-et-preparation/Les-tests-TOEFL/Le-test-TOEFL-ITP>

#### RÈGLEMENT CONCERNANT LES SÉMINAIRES DE STAGE

Au moment de s'inscrire au cours STA4521 et au cours STA4522, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,0 sur 4,3.

Le cours DID3418 doit être suivi en concomitance avec le stage I, soit le cours STA4521 Stage I.

Le cours DID3419 doit être suivi en concomitance avec le stage II, soit le cours STA4522 Stage II.

Afin d'accéder au cours STA4523 Stage III, l'étudiant doit passer l'examen diagnostique d'anglais et obtenir un résultat supérieur ou égal à 62.

Au moment de s'inscrire au cours STA4523, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3. De plus, elle ou il doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).

Le cours DID3429 doit être suivi en concomitance avec le stage II, soit le cours STA4523 Stage III.

Pour s'inscrire au quatrième stage (STA4524), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Il est fortement conseillé de suivre le cours DID3439 à la session précédant le stage IV (STA4524) et obligatoire de le réussir avant de commencer celui-ci.

Les cours de stage ne peuvent donner lieu à une reconnaissance d'acquis.

#### Programme Mobilité BEALS UQAT-URCA

Les étudiants du BEALS peuvent faire un séjour de 4 mois (une session complète : 15 crédits) à l'Université de Reims Champagne-Ardenne lors de leur deuxième année du programme. Ils doivent présenter à un comité de sélection une lettre de candidature, accompagnée de leur relevé de notes. Les étudiants seront ensuite rencontrés dans le cadre d'une entrevue de sélection. La décision du comité sera ensuite communiquée aux étudiants quelques jours après la tenue du comité.

#### EXPLORE

L'étudiant peut suivre le programme Explore et substituer 3 crédits optionnels prévus au trimestre 5. Cependant, pour obtenir cette reconnaissance, il faut que les crédits soient offerts par l'établissement Explore et que le Module des sciences de l'éducation à l'UQAT les accepte.

Étant donné que les crédits complétés dans le cadre du programme Explore ne sont pas automatiquement transférés au programme du BEALS, il incombe à l'étudiant d'effectuer toutes les recherches et de prendre toutes les dispositions nécessaires. L'étudiant doit communiquer avec le Module des sciences de l'éducation avant de commencer le programme Explore, afin de faire approuver son projet.

#### Remarque relative à l'autorisation d'enseigner :

Sur recommandation favorable de l'Université, le candidat ayant satisfait aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.

#### NOTES :

#### DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

#### PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Entrevue d'admission et test d'anglais à réussir.

Base d'expérience:

500 à 600 heures dans un organisme d'éducation (ex: garderie, commission scolaire). C'est le responsable du programme qui approuve l'admissibilité du candidat.

Lettre originale de l'employeur attestant les heures effectuées en enseignement.